Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/4001

20.8.2025

RECOMMANDATION DU CONSEIL

du 8 juillet 2025

relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de la Suède

(C/2025/4001)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 121, paragraphe 2, et son article 148, paragraphe 4,

vu le règlement (UE) 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) nº 1466/97 du Conseil [1], et notamment son article 3, paragraphe 3,

vu le règlement (UE) nº 1176/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2011 sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques [2], et notamment son article 6, paragraphe 1,

vu la recommandation de la Commission européenne,

vu les résolutions du Parlement européen,

vu les conclusions du Conseil européen,

vu l'avis du comité de l'emploi,

vu l'avis du comité économique et financier,

vu l'avis du comité de la protection sociale,

vu l'avis du comité de politique économique,

considérant ce qui suit:

Considérations générales

(1) Le règlement (UE) 2024/1263, entré en vigueur le 30 avril 2024, précise les objectifs de la gouvernance économique, qui sont de promouvoir des finances publiques saines et durables, une croissance durable et inclusive et la résilience au moyen de réformes et d'investissements, et de prévenir les déficits publics excessifs. Il dispose que le Conseil et la Commission exercent une surveillance multilatérale dans le cadre du Semestre européen, conformément aux objectifs et aux exigences du TFUE. Le Semestre européen prévoit, en particulier, la formulation de recommandations par pays et la surveillance de leur mise en œuvre. En outre, le règlement encourage les États membres à s'approprier la politique budgétaire et axe davantage celle-ci sur le moyen terme, tout en visant une application plus efficace et plus cohérente des règles. Chaque État membre doit présenter au Conseil et à la Commission un plan budgétaire et structurel national à moyen terme, contenant ses engagements en matière budgétaire, et en matière de réformes et d'investissements sur un horizon de quatre ou cinq ans, en fonction de la durée de la législature nationale. La trajectoire des dépenses nettes [3], dans chacun de ces plans, doit être conforme aux exigences du règlement, et notamment aux obligations de placer ou de maintenir la dette publique sur une trajectoire descendante plausible avant la fin de la période d'ajustement, ou de la maintenir à des niveaux prudents inférieurs à 60 % du produit intérieur brut (PIB) et de ramener et/ou de maintenir le déficit public en dessous de la valeur de référence de 3 % du PIB prévue par le traité à moyen terme. Lorsqu'un État membre s'engage à mettre en œuvre un ensemble pertinent de réformes et d'investissements conformément aux critères énoncés dans le règlement, la période d'ajustement peut être prolongée, de trois ans au maximum.

[1] JO L, 2024/1263, 30.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1263/oj.
[2] JO L 306 du 23.11.2011, p. 25, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2011/1176/oj.
[3] Aux termes de l'article 2, point 2), du règlement (UE) 2024/1263, on entend par «dépenses nettes» les dépenses publiques, déduction faite i) des dépenses d'intérêts, ii) des mesures discrétionnaires en matière de recettes; iii) des dépenses relatives aux programmes de l'Union entièrement compensées par des recettes provenant de fonds de l'Union; iv) des dépenses nationales de cofinancement des programmes financés par l'Union; v) des éléments cycliques des dépenses liées aux indemnités de chômage; et vi) des mesures ponctuelles et autres mesures temporaires.

(2) Le règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil ([4]), qui a établi la facilité pour la reprise et la résilience (ci-après dénommée la «facilité»), est entré en vigueur le 19 février 2021. La facilité apporte un soutien financier aux États membres, créant une impulsion budgétaire financée par l'Union, pour la mise en œuvre de réformes et d'investissements. Conformément aux priorités du Semestre européen pour la coordination des politiques économiques, la facilité favorise la reprise économique et sociale par la mise en œuvre de réformes et d'investissements durables tendant, en particulier, à promouvoir les transitions écologique et numérique et à rendre les économies des États membres plus résilientes. Elle contribue également à renforcer les finances publiques et à stimuler la croissance et la création d'emplois à moyen et à long termes, à améliorer la cohésion territoriale au sein de l'Union et à soutenir la poursuite de la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux.

(3) Le règlement (UE) 2023/435 du Parlement européen et du Conseil ([5]) (ci-après dénommé le «règlement REPowerEU»), adopté le 27 février 2023, vise à éliminer progressivement la dépendance de l'Union à l'égard des importations de combustibles fossiles russes. Cet effort contribue à garantir la sécurité énergétique de l'Union en diversifiant son approvisionnement énergétique et en augmentant son utilisation des énergies renouvelables, ses capacités de stockage de l'énergie et son efficacité énergétique. La Suède a ajouté un nouveau chapitre REPowerEU à son plan national pour la reprise et la résilience, afin de financer des réformes et des investissements clés qui contribueront à la réalisation des objectifs de REPowerEU.

(4) Le 28 mai 2021, la Suède a présenté à la Commission son plan national pour la reprise et la résilience, conformément à l'article 18, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/241. En vertu de l'article 19 de ce règlement, la Commission a évalué la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la cohérence du plan pour la reprise et la résilience selon les lignes directrices concernant l'évaluation figurant à l'annexe V dudit règlement. Le 4 mai 2022, le Conseil a adopté sa décision d'exécution relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Suède ([6]), laquelle a été modifiée le 9 novembre 2023 en vertu de l'article 18, paragraphe 2, du règlement pour actualiser la contribution financière maximale au titre du soutien financier non remboursable, ainsi que pour inclure le chapitre REPowerEU ([7]). La libération des tranches est subordonnée à l'adoption d'une décision de la Commission, conformément à l'article 24, paragraphe 5, du règlement, indiquant que la Suède a atteint de manière satisfaisante les jalons et cibles pertinents établis dans la décision d'exécution du Conseil. Les jalons et cibles ne peuvent être considérés comme atteints de manière satisfaisante qu'en l'absence de régression sur les jalons et cibles de la même réforme ou du même investissement précédemment atteints.

(5) Le 21 janvier 2025, le Conseil a adopté, sur recommandation de la Commission, une recommandation approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme de la Suède ([8]). Ce plan, présenté conformément à l'article 11 et à l'article 36, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) 2024/1263, couvre la période 2025-2028 et prévoit une contrainte budgétaire sous la forme d'un taux maximal de croissance des dépenses nettes sur quatre ans.

(6) Le 26 novembre 2024, la Commission a adopté, sur la base du règlement (UE) n° 1176/2011, le rapport 2025 sur le mécanisme d'alerte, dans lequel la Suède est mentionnée parmi les États membres devant faire l'objet d'un bilan approfondi. La Commission a également adopté une recommandation de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro et une proposition de rapport conjoint sur l'emploi 2025, qui analyse la mise en œuvre des lignes directrices pour l'emploi et des principes du socle européen des droits sociaux. Le Conseil a adopté la recommandation concernant la politique économique de la zone euro ([9]) le 13 mai 2025 et le rapport conjoint sur l'emploi le 10 mars 2025.

(7) Le 29 janvier 2025, la Commission a publié la boussole pour la compétitivité, un cadre stratégique pour stimuler la compétitivité mondiale de l'UE sur les cinq prochaines années. La boussole met en avant les trois impératifs de transformation pour une croissance économique durable: i) l'innovation; ii) la décarbonation et la compétitivité; et iii) la sécurité. Afin de combler le retard d'innovation, l'UE entend favoriser l'innovation industrielle, soutenir la croissance des jeunes entreprises au moyen d'initiatives telles que la stratégie de l'UE en faveur des jeunes pousses et

([4]) Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj).

([5]) Règlement (UE) 2023/435 du Parlement européen et du Conseil du 27 février 2023 modifiant le règlement (UE) 2021/241 en ce qui concerne les chapitres REPowerEU des plans pour la reprise et la résilience et modifiant les règlements (UE) n° 1303/2013, (UE) 2021/1060 et (UE) 2021/1755, et la directive 2003/87/CE (JO L 63 du 28.2.2023, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2023/435/oj).

([6]) Décision d'exécution du Conseil du 4 mai 2022 relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Suède (ST 7772/2022; ST7772/2022 ADD1).

([7]) Décision d'exécution du Conseil du 9 novembre 2023 modifiant la décision d'exécution du 4 mai 2022 relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Suède (ST 14474/2023).

([8]) Recommandation du Conseil du 21 janvier 2025 approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme de la Suède (JO C, C/2025/644, 10.2.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/644/oj).

([9]) Recommandation du Conseil du 13 mai 2025 concernant la politique économique de la zone euro (JO C, C/2025/2782, 22.5.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/2782/oj).

des entreprises en expansion, et promouvoir l'adoption de technologies avancées comme l'intelligence artificielle et l'informatique quantique. Poursuivant l'objectif d'une économie plus verte, la Commission a présenté un plan d'action global pour une énergie abordable et un pacte pour une industrie propre, visant à garantir que la transition vers une énergie propre reste efficace par rapport à son coût, ne nuit pas à la compétitivité, en particulier pour les secteurs à forte intensité énergétique, et est un moteur de croissance. Afin de réduire ses dépendances excessives et d'accroître sa sécurité, l'Union est déterminée à renforcer ses partenariats commerciaux mondiaux, à diversifier ses chaînes d'approvisionnement et à sécuriser son accès aux matières premières critiques et aux sources d'énergie propres. La mise en œuvre de ces priorités s'appuie sur des catalyseurs horizontaux, à savoir la simplification de la réglementation, l'approfondissement du marché unique, le financement de la compétitivité et une union de l'épargne et des investissements, la promotion des compétences et d'emplois de qualité, et une meilleure coordination des politiques de l'UE. La boussole pour la compétitivité est alignée sur le Semestre européen, de manière à ce que les politiques économiques des États membres soient en phase avec les objectifs stratégiques de la Commission et à créer ainsi une approche unifiée de la gouvernance économique qui favorise la croissance durable, l'innovation et la résilience dans l'ensemble de l'Union.

(8) En 2025, le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques se déroule toujours parallèlement à la mise en œuvre de la facilité. La pleine mise en œuvre des plans pour la reprise et la résilience reste essentielle à la réalisation des priorités stratégiques du Semestre européen, car ces plans permettent aux pays concernés de relever efficacement l'ensemble, ou une partie non négligeable, des défis identifiés dans les recommandations par pays qui leur ont été adressées ces dernières années. Ces recommandations par pays conservent leur pertinence pour les plans pour la reprise et la résilience modifiés conformément à l'article 21 du règlement (UE) 2021/241.

(9) Le 4 juin 2025, la Commission a publié le rapport 2025 pour la Suède. Ce rapport évalue les progrès accomplis par ce pays dans les suites données aux recommandations qui lui ont été spécifiquement adressées et fait le point de la mise en œuvre, par la Suède, de son plan pour la reprise et la résilience. Sur la base de cette analyse, il mentionne les défis les plus pressants auxquels la Suède est confrontée. Il évalue également les progrès accomplis par la Suède dans la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et dans la réalisation des grands objectifs de l'Union pour 2030 en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale, ainsi que dans la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies.

(10) La Commission a procédé à un bilan approfondi, en vertu de l'article 5 du règlement (UE) nº 1176/2011, pour la Suède. Les principales conclusions de l'évaluation par la Commission, aux fins dudit règlement, des vulnérabilités macroéconomiques de la Suède ont été publiées le 13 mai 2025 ([10]). Le 4 juin 2025, la Commission a conclu que la Suède connaissait des déséquilibres macroéconomiques. En particulier, les vulnérabilités liées à son marché immobilier et au niveau élevé de sa dette privée restent d'actualité, malgré une certaine modération récemment, et faute d'une action ferme, les vulnérabilités identifiées persistent. Malgré une certaine modération, les chiffres de l'endettement des ménages et des entreprises par rapport au PIB restent parmi les plus élevés de l'UE, tandis que les prix des logements sont restés constants en termes nominaux, mais continuent d'être surévalués. Le resserrement des conditions financières a également entraîné un recul de la construction de logements et exercé une pression supplémentaire sur les dépenses des ménages et des entreprises, tandis que le secteur financier continue d'être fortement exposé au secteur immobilier, y compris l'immobilier commercial. Les progrès sont limités en ce qui concerne les politiques à mener. Les politiques restent orientées en faveur de l'acquisition de logements financée par l'emprunt, tandis que les pénuries d'offre de logements perdurent. La fiscalité continue d'inciter à l'acquisition de logements financée par l'emprunt, grâce à la déductibilité fiscale importante des paiements d'intérêts hypothécaires. Des mesures qui augmenteraient l'offre de logements à l'avenir contribueraient à modérer la croissance des prix des logements, mais ne remplaceraient pas les réformes visant à remédier aux principaux facteurs d'endettement des ménages. Le marché locatif n'a pas encore été réformé. Ces vulnérabilités pourraient s'aggraver si une reprise de l'acquisition de logements financée par l'emprunt et de la surévaluation des prix de l'immobilier survenait en raison de l'assouplissement des mesures macroprudentielles, ce qui semble être envisagé, dans un contexte de conditions de financement plus favorables.

Évaluation du rapport d'avancement annuel

(11) Le 21 janvier 2025, le Conseil a recommandé les taux de croissance maximaux suivants pour les dépenses nettes de la Suède: 4,0 % en 2025, 4,4 % en 2026, 4,4 % en 2027 et 4,6 % en 2028, ce qui correspond aux taux de croissance cumulés maximaux, calculés par rapport à l'année 2023, de 10,7 % en 2025, de 15,5 % en 2026, de 20,6 % en 2027 et de 26,1 % en 2028. Le 30 avril 2025, la Suède a présenté son rapport d'avancement annuel ([11]) sur le respect des taux de croissance maximaux recommandés pour ses dépenses nettes, ainsi que sur la mise en œuvre des réformes et des investissements visant à répondre aux grands défis identifiés dans les recommandations par pays du Semestre européen. Ce rapport d'avancement annuel tient également compte des rapports semestriels présentés par la Suède

([10]) SWD(2025)124 final.
([11]) Les rapports annuels d'avancement 2025 sont disponibles à l'adresse suivante: https://economy-finance.ec.europa.eu/economic-and-fiscal-governance/stability-and-growth-pact/preventive-arm/annual-progress-reports_en?prefLang=fr

sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan pour la reprise et la résilience conformément à l'article 27 du règlement (UE) 2021/241.

(12) La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et ses répercussions représentent un défi existentiel pour l'Union européenne. La Commission a recommandé d'activer de manière coordonnée la clause dérogatoire nationale du pacte de stabilité et de croissance afin de soutenir les efforts déployés par l'UE en vue d'une augmentation rapide et significative des dépenses de défense, et cette proposition a été accueillie favorablement par le Conseil européen le 6 mars 2025.

(13) D'après les données validées par Eurostat ([12]), le déficit public de la Suède s'est creusé, passant de 0,8 % du PIB en 2023 à 1,5 % en 2024, tandis que sa dette publique a augmenté, passant de 31,6 % du PIB à la fin de 2023 à 33,5 % à la fin de 2024. Selon les calculs de la Commission, ces évolutions correspondent à un taux de croissance des dépenses nettes de 6,1 % en 2024. Dans son rapport d'avancement annuel, la Suède estime à 6,1 % la croissance des dépenses nettes en 2024. D'après les estimations de la Commission, l'orientation budgétaire ([13]), incluant les dépenses financées tant au niveau national qu'au niveau de l'UE, a été expansionniste à concurrence de 0,7 % du PIB en 2024.

(14) D'après le rapport d'avancement annuel, le scénario macroéconomique qui sous-tend les projections budgétaires de la Suède prévoit une croissance du PIB réel de 2,1 % en 2025, tandis que l'inflation mesurée par l'IPCH devrait s'établir à 2,1 % en 2025. Les prévisions du printemps 2025 de la Commission tablent sur une croissance du PIB réel de 1,1 % en 2025 et de 1,9 % en 2026, tandis que l'inflation mesurée par l'IPCH devrait s'établir à 2,2 % en 2025 et à 1,6 % en 2026.

(15) Selon le rapport d'avancement annuel, le déficit public devrait diminuer pour s'établir à 1,3 % du PIB en 2025, tandis que le ratio de la dette publique au PIB devrait augmenter pour atteindre 34,3 % du PIB à la fin de 2025. Ces évolutions correspondent à une croissance des dépenses nettes de 4,1 % en 2025. Les prévisions du printemps 2025 de la Commission tablent pour leur part sur un déficit public de 1,5 % du PIB en 2025. Selon les calculs de la Commission, ces évolutions correspondent à une croissance des dépenses nettes de 1,7 % en 2025. Ce taux de croissance plus faible des dépenses nettes par rapport au taux indiqué dans le rapport annuel d'avancement reflète des projections différentes concernant, entre autres, la rémunération des salariés et les transferts sociaux en nature par les producteurs marchands. Sur la base des estimations de la Commission, l'orientation budgétaire, qui comprend à la fois les dépenses financées au niveau national et au niveau de l'UE, devrait être restrictive de 0,7 % du PIB en 2025. Le ratio de la dette publique au PIB devrait augmenter pour s'établir à 33,8 % à la fin de 2025.

(16) D'après les prévisions du printemps 2025 de la Commission, des dépenses publiques représentant 0,1 % du PIB devraient être financées par un soutien non remboursable («subventions») au titre de la facilité pour la reprise et la résilience en 2025. Elles représentaient également 0,1 % du PIB en 2024. Les dépenses financées par un soutien non remboursable au titre de la facilité pour la reprise et la résilience permettent des investissements de qualité et des réformes de nature à améliorer la productivité qui n'ont pas d'incidence directe sur le solde et la dette des administrations publiques de la Suède.

(17) Les dépenses publiques de défense en Suède s'élevaient à 1,3 % du PIB en 2021, à 1,7 % du PIB en 2022 et à 1,8 % du PIB en 2023 ([14]). Selon les prévisions de la Commission du printemps 2025, les dépenses consacrées à la défense devraient s'établir à 2,3 % du PIB en 2024 et à 2,5 % du PIB en 2025. Cela correspond à une augmentation de 1,2 point de pourcentage du PIB par rapport à 2021.

(18) Selon les prévisions de la Commission du printemps 2025, les dépenses nettes de la Suède devraient augmenter de 1,7 % en 2025, leur croissance cumulée s'élevant à 7,9 % sur 2024 et 2025. Toujours d'après les prévisions du printemps 2025 de la Commission, la croissance des dépenses nettes de la Suède en 2025 devrait être inférieure au taux de croissance maximal recommandé, tant en termes annuels qu'en cumul sur 2024 et 2025.

(19) Le rapport d'avancement annuel ne contient pas de projections budgétaires au-delà de 2025. Sur la base des mesures connues à la date de finalisation des prévisions, les prévisions du printemps 2025 de la Commission tablent sur un déficit public de 0,8 % du PIB en 2026. Ces évolutions correspondent à une croissance des dépenses nettes de 2,6 % en 2026. Selon les estimations de la Commission, l'orientation budgétaire, incluant les dépenses financées tant au

([12]) Eurostat, Euro-indicateurs, 22.4.2025.

([13]) L'orientation budgétaire est définie comme une mesure de la variation annuelle de la position budgétaire sous-jacente des administrations publiques. Elle vise à évaluer l'impulsion économique donnée par les politiques budgétaires, qu'elles soient financées au niveau national ou par le budget de l'UE. Elle correspond à la différence entre i) la croissance potentielle à moyen terme et ii) la variation des dépenses primaires, déduction faite des mesures discrétionnaires en matière de recettes et en incluant les dépenses financées par un soutien non remboursable (subventions) de la facilité pour la reprise et la résilience et par d'autres fonds de l'UE.

([14]) Eurostat, dépenses publiques sur la base de la classification des fonctions des administrations publiques (CFAP). En raison des différences méthodologiques entre les définitions de la CFAP et de l'OTAN, la définition des dépenses au sens de la CFAP peut différer de la définition des dépenses au sens de l'OTAN.

niveau national qu'au niveau de l'UE, devrait être restrictive, à hauteur de 0,4 % du PIB, en 2026.Selon la Commission, le ratio de la dette publique au PIB devrait pour sa part diminuer et atteindre 33,3 % d'ici la fin de 2026.

Principaux défis

(20) Conformément à l'article 19, paragraphe 3, point b), du règlement (UE) 2021/241, et à l'annexe V, critère 2.2, dudit règlement, le plan pour la reprise et la résilience prévoit un vaste ensemble de réformes et d'investissements qui se renforcent mutuellement et qui doivent être mis en œuvre d'ici à 2026. Ceux-ci doivent permettre au pays de relever efficacement l'ensemble, ou une partie significative, des défis recensés dans les recommandations qui lui ont été spécifiquement adressées. Dans ce délai serré, il est essentiel de parachever la mise en œuvre effective du plan pour la reprise et la résilience, y compris le chapitre REPowerEU, pour renforcer la compétitivité à long terme de la Suède par les transitions écologique et numérique, tout en veillant à l'équité sociale. La communication de la Commission intitulée «NextGenerationEU – La voie vers 2026», adoptée le 4 juin 2025, précise le calendrier applicable à la clôture de la facilité et fournit des orientations aux États membres pour maximiser la mise en œuvre d'ici au 31 août 2026, y compris sur la manière de rationaliser davantage leurs PRR, expose les principales options à prendre en considération lors de leur révision et souligne l'importance d'une planification conjointe minutieuse de la présentation des dernières demandes de paiement en 2026. Il demeure essentiel d'associer systématiquement les collectivités locales et régionales, les partenaires sociaux, la société civile et les autres parties prenantes concernées afin que tous les acteurs s'approprient le plan pour la reprise et la résilience, de manière à en garantir la bonne mise en œuvre.

(21) La mise en œuvre des programmes de la politique de cohésion, qui font appel au soutien du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds pour une transition juste (FTJ) et du Fonds social européen plus (FSE+), s'est accélérée en Suède. Il importe de poursuivre les efforts tendant à garantir la mise en œuvre rapide de ces programmes, tout en maximisant leur impact sur le terrain. Dans le cadre de ses programmes relevant de la politique de cohésion, la Suède prend déjà des mesures destinées à stimuler la compétitivité et la croissance tout en renforçant la cohésion sociale. Dans le même temps, la Suède reste confrontée à des défis, notamment des pénuries et des inadéquations de compétences, et la croissance régionale pourrait être encore améliorée en tenant compte des besoins régionaux liés à la compétitivité, à la transition énergétique et à la résilience dans le domaine de l'eau. Conformément à l'article 18 du règlement (UE) 2021/1060, la Suède est tenue, dans le cadre de l'examen à mi-parcours des fonds de la politique de cohésion, de réexaminer chaque programme en tenant compte, entre autres, des défis mis en évidence dans les recommandations qui lui ont été spécifiquement adressées en 2024. Les propositions de la Commission adoptées le 1er avril 2025 ([15]) prévoient de prolonger au-delà du 31 mars 2025 le délai de présentation d'une évaluation – par programme – des résultats de l'examen à mi-parcours. Elles prévoient également d'offrir une certaine souplesse pour accélérer la mise en œuvre des programmes et d'encourager les États membres à allouer des ressources au titre de la politique de cohésion à cinq priorités stratégiques de l'Union, à savoir la compétitivité dans les technologies stratégiques, la défense, le logement, la résilience dans le domaine de l'eau et la transition énergétique, et à des investissements dans des compétences de secteurs prioritaires tout en continuant de mettre l'accent sur les personnes en situation de grande vulnérabilité dans les programmes du FSE+.

(22) La plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP) permet d'investir dans une priorité stratégique essentielle de l'UE en renforçant la compétitivité de l'UE. La plateforme STEP fait appel à onze fonds existants de l'UE. Les États membres peuvent également contribuer au programme InvestEU, qui soutient les investissements dans des domaines prioritaires. La Suède pourrait tirer le meilleur parti de ces initiatives pour soutenir le développement ou la fabrication de technologies critiques, notamment des technologies propres et économes en ressources.

(23) Au-delà des défis économiques et sociaux auxquels le plan pour la reprise et la résilience et d'autres fonds de l'UE visent à répondre, il convient que la Suède s'attaque de manière effective aux défis qui subsistent, liés: i) à la détérioration des acquis éducatifs des élèves, en particulier ceux issus de milieux socio-économiques défavorisés et de l'immigration; ii) aux déficits de compétences, qui sont surtout visibles chez les personnes issues de milieux socio-économiques défavorisés et de l'immigration; iii) à des niveaux élevés de dette privée associés à une surévaluation des biens immobiliers; iv) à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et v) aux contraintes relatives à la capacité du réseau électrique et au transport de l'énergie liées au déploiement des énergies renouvelables.

([15]) Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant les règlements (UE) 2021/1058 et (UE) 2021/1056 en ce qui concerne des mesures spécifiques visant à relever des défis stratégiques dans le cadre de l'examen à mi-parcours - COM(2025)123 final.

(24) Les résultats du programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de 2022 montrent que le déclin des compétences de base des étudiants suédois depuis 2018 est parmi les plus importants dans l'UE, en particulier en mathématiques. La maîtrise insuffisante des compétences de base est particulièrement élevée chez les étudiants issus de l'immigration ou de milieux socio-économiques défavorisés, et l'augmentation de ce phénomène est d'autant plus marquée chez les seconds. Il existe en outre un écart de performance sensible entre les étudiants nés dans le pays et les étudiants nés à l'étranger, et les élèves issus de l'immigration sont plus susceptibles d'être concentrés dans certaines écoles. Les étudiants issus de milieux défavorisés sont aussi sous-représentés dans les écoles privées, dont les élèves ont en moyenne de meilleures chances d'obtenir les résultats requis pour poursuivre leurs études. En 2022, 15 % des élèves terminant le premier cycle de l'enseignement secondaire avaient des notes trop basses ou incomplètes, ce qui les excluait du second cycle de l'enseignement secondaire. La pénurie persistante d'enseignants qualifiés, en particulier dans les écoles comptant un grand nombre d'élèves défavorisés, met en péril la qualité du système éducatif et aggrave encore la détérioration des acquis éducatifs.

(25) La Suède reste confrontée à des difficultés pour intégrer sur le marché du travail les personnes appartenant à des groupes vulnérables, en particulier celles issues de milieux défavorisés et de l'immigration, ainsi que pour réduire les déficits de compétences qui subsistent. En 2023, la Suède affichait le taux de chômage le plus élevé de l'UE pour les personnes nées hors de l'UE, l'écart entre ces personnes et les Suédois nés dans le pays demeurant particulièrement élevé. Parmi les personnes appartenant aux groupes vulnérables qui sont inscrites au chômage, près de la moitié n'ont pas suivi d'enseignement secondaire supérieur et beaucoup ne disposent pas non plus des compétences de base requises pour trouver un emploi ou étudier, y compris les compétences linguistiques. L'achèvement du deuxième cycle de l'enseignement secondaire étant essentiel pour trouver un emploi en Suède, des mesures supplémentaires seraient nécessaires pour aider les étudiants qui suivent un enseignement et une formation secondaires, supérieurs ou professionnels. Cela contribuerait à accroître l'offre de main-d'œuvre qualifiée pour favoriser l'emploi, la croissance de la productivité et le potentiel de croissance de l'économie suédoise.

(26) Les pénuries de main-d'œuvre et de compétences dans les secteurs et les professions clés de la transition écologique, notamment l'industrie manufacturière, le déploiement et la maintenance des technologies à zéro émission nette, créent des goulets d'étranglement dans la transition vers une économie à zéro émission nette en Suède. La demande d'ingénieurs et de spécialistes de la transition écologique est élevée, surtout dans le nord du pays. Il est dès lors essentiel de continuer à adapter au marché du travail l'offre des systèmes d'éducation et de formation qui répondent à l'évolution des besoins de ce marché, et de prendre des mesures ciblées en faveur du perfectionnement et de la reconversion professionnels, pour réduire les pénuries de compétences et favoriser l'inclusion et la réaffectation de la main-d'œuvre.

(27) Les niveaux élevés de la dette privée et les prix de l'immobilier surévalués constituent des déséquilibres macroéconomiques qui risquent encore d'aboutir à une correction désordonnée. Les prix des logements restent élevés, tandis que les pénuries d'offre persistent, étant donné que la construction de nouveaux logements reste inférieure à la demande prévue. Cette pénurie est liée à des inefficacités structurelles, dont une concurrence limitée dans le secteur de la construction, due à des barrières à l'entrée pour les petites entreprises et les entreprises étrangères, et la capacité des gros promoteurs de contrôler les ressources foncières. La charge fiscale globale sur l'immobilier demeure relativement faible, en raison d'une généreuse déductibilité fiscale des intérêts payés sur les emprunts hypothécaires et de taxes foncières récurrentes peu élevées. L'incidence des changements de politique sur les remboursements hypothécaires après déduction de l'impôt est difficile à évaluer, en raison du manque de données individuelles sur les actifs et les passifs des ménages. La disponibilité de ces données pourrait produire des gains d'efficacité dans la conception des politiques, ce qui pourrait réduire les obstacles à l'accès au marché du logement et répartir plus équitablement les charges liées au logement au sein de la population. Le marché locatif offre peu de solutions alternatives et doit encore être réformé, afin de réduire les listes d'attente et de promouvoir la construction de logements locatifs. Tout assouplissement de la politique macroprudentielle en amont des réformes visant à remédier aux dysfonctionnements existants du marché pourrait entraîner une hausse des prix des logements, tout en augmentant la dette des ménages.

(28) Avec ses politiques actuelles, la Suède n'est pas en bonne voie pour atteindre ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2030. Les émissions de ce type de gaz dans le pays ont augmenté en 2024 et plusieurs études réalisées par des organismes officiels et indépendants laissent entendre que les politiques actuelles de la Suède entraîneront un déficit important par rapport aux objectifs climatiques de l'UE à l'horizon 2030. En particulier, ce déficit est consécutif à de récents changements dans les politiques, notamment la réduction des obligations concernant le mélange de biocarburants et la baisse des taxes sur les combustibles liquides, qui ont entraîné une augmentation des émissions du transport routier, principale source d'émissions de gaz à effet de serre provenant des combustibles fossiles en Suède.

(29) Même si la Suède demeure l'État membre affichant la part la plus élevée d'énergies renouvelables dans sa consommation finale d'énergie, les contraintes relatives à la capacité du réseau électrique et au transport de l'énergie pourraient entraver la poursuite du déploiement des sources d'énergie renouvelables. Il est indispensable de supprimer ces contraintes, car la consommation finale d'électricité de la Suède devrait augmenter sensiblement d'ici à 2045, en raison des besoins accrus d'électrification de l'industrie et des transports. Un meilleur accès au potentiel inexploité de la Suède en matière d'énergies renouvelables pourrait être bénéfique à l'électrification en cours des industries dans le sud du pays et favoriser les projets industriels innovants et verts ainsi que la décarbonation dans le nord. Il est également essentiel de réduire la consommation d'énergie en améliorant l'efficacité énergétique, pour diminuer les émissions de carbone et maîtriser les coûts de l'énergie tant pour les ménages que pour les entreprises. En ce qui concerne l'efficacité énergétique, compte tenu de la trajectoire de consommation d'énergie, la Suède risque de ne pas atteindre son objectif national consistant à accroître, d'ici à 2030, l'efficacité énergétique de 50 % par rapport aux niveaux de 2005. Avec une consommation d'énergie primaire de 41 Mtep en 2023, la Suède reste l'un des États membres où la consommation d'énergie par habitant est la plus élevée.

(30) L'expansion de la capacité de production d'énergie renouvelable du pays se heurte encore à plusieurs obstacles. L'un d'eux est le caractère imprévisible des autorisations pour l'énergie éolienne terrestre et en mer. Les obstacles que créent les procédures d'autorisation inefficaces et le droit de veto des municipalités et des autorités de défense, entre autres, créent des incertitudes pour les investisseurs et empêchent d'exploiter pleinement le potentiel qu'offrent les énergies renouvelables.

(31) Les recommandations formulées en vertu de l'article 6 du règlement (UE) nº 1176/2011, à la lumière du bilan approfondi réalisé par la Commission et de ses conclusions quant à l'existence de déséquilibres, correspondent à la recommandation nº 5. Les mesures mentionnées dans la recommandation nº 5 contribuent à remédier aux vulnérabilités liées au marché immobilier et au niveau élevé de la dette privée,

RECOMMANDE que la Suède s'attache, en 2025 et 2026:

1. à renforcer les dépenses globales et l'état de préparation en matière de défense et de sécurité tout en veillant à la soutenabilité de la dette, conformément aux conclusions du Conseil européen du 6 mars 2025; à respecter les taux de croissance maximaux des dépenses nettes recommandés par le Conseil le 21 janvier 2025;

2. étant donné les délais applicables, en vertu du règlement (UE) 2021/241, pour l'achèvement en temps utile des réformes et des investissements, à accélérer la mise en œuvre effective du plan pour la reprise et la résilience, y compris le chapitre REPowerEU; à accélérer la mise en œuvre des programmes de la politique de cohésion (FEDER, FTC, FSE+) en s'appuyant, s'il y a lieu, sur les possibilités offertes par l'examen à mi-parcours; à tirer le meilleur parti des instruments de l'UE, notamment des possibilités offertes par le programme InvestEU et la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe», afin d'améliorer la compétitivité;

3. à veiller à la réalisation des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre en diminuant, en particulier, les émissions provenant du transport routier; à réduire sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles en accélérant le déploiement des énergies renouvelables, notamment en élargissant et en modernisant les réseaux de transport d'énergie, et en améliorant l'efficacité énergétique; à accélérer et simplifier les procédures d'autorisation pour le déploiement des énergies renouvelables, en particulier pour l'énergie éolienne terrestre et en mer, et à éviter les annulations d'autorisation;

4. à améliorer les résultats scolaires, notamment des élèves issus de milieux socio-économiques défavorisés ou de l'immigration, en remédiant à la pénurie persistante d'enseignants qualifiés, en veillant à l'égalité d'accès au système scolaire et en soutenant davantage le passage des élèves en deuxième cycle de l'enseignement secondaire; à développer, grâce à des mesures et des ressources ciblées, les qualifications de la main-d'œuvre, en particulier celles des personnes issues de milieux socio-économiques défavorisés ou de l'immigration, afin d'améliorer leur intégration sur le marché du travail;

5. à améliorer l'efficacité du marché du logement, notamment en introduisant des réformes sur le marché locatif; à stimuler les investissements dans la construction résidentielle, afin d'atténuer les pénuries les plus urgentes; à supprimer les obstacles structurels pour faciliter la construction résidentielle; à remédier aux risques liés au fort endettement des ménages, en réduisant progressivement la déductibilité fiscale des paiements d'intérêts hypothécaires ou en augmentant les taxes foncières récurrentes, tout en mettant au point des outils appropriés pour mieux évaluer et cibler les mesures; à maintenir les mesures macroprudentielles.

Fait à Bruxelles, le 8 juillet 2025.

Par le Conseil

La présidente

S. LOSE